

**Arrêté du 2 mars 2021 portant nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de proximité de Riom**

NOR : JUSB2106943A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Marie HILY, greffière principale, est, à compter du 1^{er} février 2021, nommée régisseuse titulaire au tribunal de proximité de Riom.

Article 2

Madame Marie-Joëlle VEYSSEYRE, adjointe administrative principale, est, à compter du 1^{er} février 2021, nommée régisseuse suppléante au tribunal de proximité de Riom.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Riom, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 2 mars 2021,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes
La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité
professionnelle,

Aude TORCHY

